

# La grande braderie

## Le Technocentre est à vendre

CR SM-TE du CSE de Guyancourt convoqué le 14 avril 2022

### Section RENAULT

N° 203 19 avril 2022

### Dynamitage de la fonction hiérarchique aux achats (APO)

CR SM-TE de la Commission de proximité N°6 convoquée le 6 avril 2022

**Le projet consiste dans la cession des parts de la SCI « Plateau de Guyancourt » (filiale 100% Renault) à des investisseurs, qui donneraient à bail les surfaces du site :**

- à RENAULT pour les ¾ du TCR, dont le « cœur » du site dans le cadre d'un bail de très long-terme,
- à des sociétés tierces pour le quart restant (soit environ 100 000 m<sup>2</sup>) qui les occuperaient en mode campus.

**Information et consultation du CSE de Guyancourt sur le projet de :  
« cession de l'immobilier du Technocentre et de son exploitation en mode Campus »**

#### Déclaration du SM-TE :

<< Le projet de cession de l'immobilier du Technocentre et de son exploitation en mode Campus repose sur tout ce que le SM-TE et ses élus ont déjà contesté.

Le besoin de transformer l'actif immobilier en actif financier pour financer les investissements qui seraient nécessaires à la mutation automobile qui nous est imposée, va nécessiter de verser un loyer ce qui n'est rien d'autre qu'un coût fixe.

Vous prétendez que ce projet de cession n'a rien à voir avec la libération des surfaces pour d'autres entreprises rendu possible par la « délocalisation » des salariés de Renault, et par l'espace de travail qui est divisé par deux pour les salariés présents sur site. Le SM-TE n'est pas dupe.

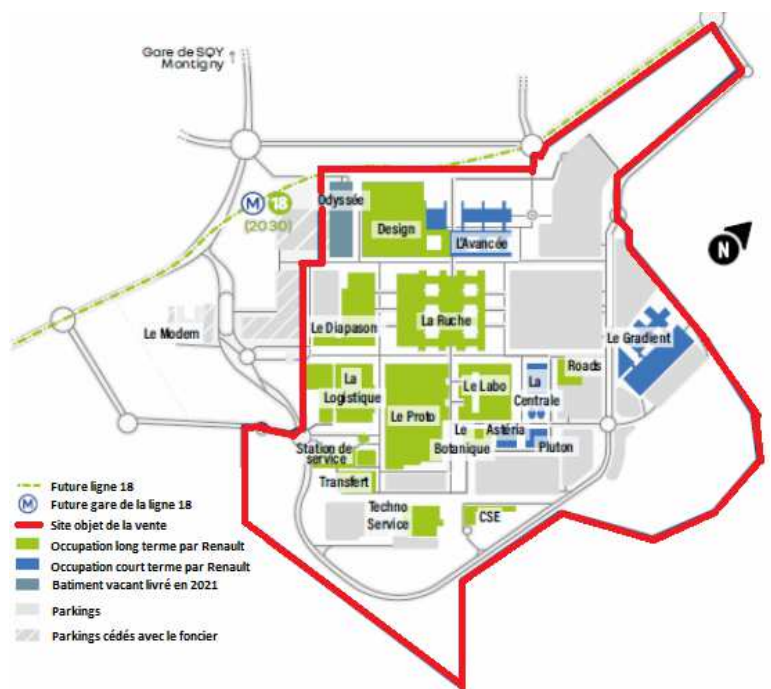
On note qu'entre les enjeux économiques qui seraient la finalité, et les modes de travail qui en seraient la condition, la variable d'ajustement est, encore, les salariés et leurs conditions de travail.

Le projet repose sur un télétravail non pas choisi – même si un accord a été signé par certaines confédérations syndicales en central –, mais un télétravail nécessairement imposé à hauteur d'au moins 50% pour satisfaire au référentiel d'implantation qui nous a été présenté le 16 décembre 2021 et pour lequel le SM-TE s'était prononcé CONTRE.

Le législateur a opportunément anticipé sur les conséquences de ce projet, en intégrant dans les missions du *Service de santé au travail* la prévention de la DESINSERTION au travail, risque majeur du télétravail couplé à la contrainte d'implantation qui va rendre la présence sur site plus insupportable, en transformant le salarié en nomade permanent.

Le projet présenté est dans la ligne des projets antérieurs, qui s'inscrivent tous dans le démantèlement de l'Établissement de Guyancourt. Ces projets ont tous en commun les risques évidents qu'ils font peser sur les salariés : dégradation des conditions de travail, aggravation du mal-être et de la souffrance au travail, désinsertion professionnelle.

**Les élus du SM-TE, à l'instar de la position exprimée par le syndicat SM-TE lors de la CSSCT du 11 avril informée du même projet, se prononceront CONTRE le projet de cession de l'immobilier du Technocentre et de son exploitation en mode Campus >>.**



Résultat du vote des élus : **30 CONTRE** [Unanimité des élus présents au moment du vote]

## ❑ Information et consultation de la Commission de proximité N°6 (ComProx) du projet de « Evolution de rattachements au sein d'APO (Achats) »

*Déclaration du SM-TE portée par Antoine Lecuyer :*

<< La nouvelle organisation proposée qui est plutôt tirée par les commodités part peut-être d'une bonne intention visant à assurer une continuité à travers le cycle de vie pour les projets. Cependant le monde n'étant jamais parfait, nous attirons votre attention sur le risque de voir apparaître de nouveaux silos entre les commodités et les projets, qui pourraient mettre à mal les bénéfices attendus. **Le SM-TE recommande l'instauration d'un pilotage spécifique** des interfaces, visant à prévenir l'apparition de nouveaux silos, entre Commodités et la fonction Projets par exemple.

L'organisation que vous proposez écarte le RSPM (*Regional Supplier Performance Manager*) des fonctions de management hiérarchique. Cependant le RSPM reste en charge de manager opérationnellement un périmètre de commodité, et la coordination des ressources d'acheteur Allouées. Pourtant, management d'un périmètre, coordination des ressources, ce sont là les fonctions essentielles de la fonction hiérarchique.

**Cela semble, pour le SM-TE, très risqué de décharger les managers dans leur intitulé de mission sans les en décharger dans la réalité :** c'est facteur de tensions, conflits, et souffrance au travail, à la fois pour les RSPM, et également pour la population des acheteurs concernés.

Le fonctionnement annoncé en ligne hiérarchique réduite est pourtant complexifié par l'introduction de la coordination transversale des RSPM et va placer les acheteurs dans un nœud de contraintes inégalé, avec un stress encore aggravé par l'évaluation annuelle désormais déterminée par les comportements individuels.

Au nom de l'augmentation du fameux *Span Of Control*, les RSPM et PPM se voient déchargés de toute responsabilité d'encadrement, charge d'encadrement censée retomber sur les SAM ce qui présente trois inconvénients majeurs :

1. Charge d'animation et gestion des équipiers pour les SAM, dont vous n'avez pas démontré qu'elle est réaliste et coordonnée avec les RSPM
2. Dévalorisation managériale du poste RSPM, et disparition d'un niveau intermédiaire, ce qui va entraver les parcours de carrière.
3. Le rattachement des acheteurs aux Chefs de projets Achats (ou PPM) qui avait été institué dans l'organisation précédente pour améliorer l'efficacité de la fonction achats en projet va disparaître, au détriment de cette efficacité dans les projets.

Au chapitre des mesures d'accompagnement, l'impact d'une réorganisation ne doit pas venir de surcroît déstabiliser les acteurs dans leur métier. C'est pourquoi, pour permettre la réassurance professionnelle des Acheteurs métiers, Acheteurs projets, SAM, qui vont changer de mission, **le SM-TE vous demande de préciser les sessions de formations prévues, les volumes et plannings en cohérence avec le calendrier du projet présenté.**

Etudes des impacts humains et Ateliers SAM-PPM, et articulations RSPM vis-à-vis du projet, y compris management des acteurs :

Vous effleurez en introduction le concept d'agilité. Une organisation Agile qui vise à abattre les hiérarchies (86 managers perdent leur fonction de management et 309 collaborateurs sur 448 vont changer de rattachement hiérarchique) ne se décrète pas et nécessite un projet organisationnel et une conduite du changement. Rien de tout cela n'apparaît dans votre présentation.

Les « focus groups » et « ateliers » apparaissent comme une bien maigre réponse aux défis d'une orientation Agile qui expose les salariés à de forts impacts sociologiques et RPS. **Il est du devoir du SM-TE de porter l'alerte sur ce point.**

**Le SM-TE vous demande de prendre du temps pour mener ces analyses de risques et impacts humains**, et ateliers d'organisation dans des groupes de travail en amont de la réorganisation, et de venir nous en présenter les résultats assortis d'une analyse des risques humains et relationnels que pourraient générer votre projet, ainsi que les mesures de prévention et d'accompagnement nécessaires.

**Vu le caractère inabouti du projet que vous nous présentez, le SM-TE considère qu'il est prématuré à ce stade** d'évoquer un retour d'expérience, et c'est bien d'un comité de pilotage et d'élaboration d'un projet d'évolutions et d'organisation dont votre Direction a besoin, si toutefois une telle réorganisation s'avérait nécessaire ce qui n'est pas démontré.

**En tant que représentant SM-TE des salariés dans cette instance, j'é mets un avis défavorable sur le projet présenté.**

Enfin, vu le nombre des personnes concernées, **nous demandons que ce projet fasse l'objet d'une nouvelle présentation dans l'IRP Compétente qu'est le CSE**, et vu les impacts humains que vous avez déjà identifiés, qu'une présentation spécifique des impacts et des mesures de prévention soit faite, avant le CSE, en CSSCT en présence des médecins du travail >>.

Résultat du vote des élus : **4 CONTRE** [1 SM-TE - 3 CFE-CGC]

Nota : la CFDT et SUD ont un délégué sans droit de vote.

**MISE EN VEILLE DES SITES DU TECHNOCENTRE ET DU CONNECT LES VENDREDIS (flash info 14 avril 2022)**  
**Face à cette décision brutale sans information du CSE, le SM-TE dénonce la maltraitance et la marginalisation des plus de 2000 « présenttravailleurs » sur site le vendredi.**

**Vous appréciez le travail du syndicat SM-TE ? Rejoignez-le par votre adhésion.**

*L'adhésion à un syndicat professionnel fait partie du devoir d'état de tout salarié*

Contact : 06.98.05.13.80 / API : FR TCR LOG 0 52 / [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) / [@SyndicatSMTE](https://www.instagram.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Cliquez Adhérez : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org)

Cotisation de base 33 à 55 €/an